



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

En raison de la situation de la pandémie dans la région de Chaudière-Appalaches, les séances ordinaires et extraordinaire du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton se tiendront à huis clos (sans la présence du public) jusqu'à avis contraire.

L'enregistrement audio des séances du conseil seront disponibles dans les jours suivants la tenue de la réunion sur le site web de la municipalité au :

www.ville.st-pierre-de-broughton.qc.ca/municipalite

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent adresser des questions aux membres du conseil, sont invités à transmettre leurs questions par écrit, par l'entremise du directeur général, au plus tard à 16h30 le jour de la séance, par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- Par courriel à dg@saintpierredebroughton.ca
- En apportant leurs questions écrites au bureau municipal à l'attention du directeur général.

Les questions devront respecter les règles habituelles :

- Identification du citoyen : prénom et nom
- Libellé de la question : concision et précision

Pour toutes autres questions, les citoyennes et citoyens sont invités à contacter le bureau municipal au 418 424-3572 poste 2 ou poste 1.

Donné à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, le 3 décembre 2020

Alain Paré
Directeur général et secrétaire trésorier